Octobre 2025

Dossier suivi par :
Jérôme Domens (Insee)
Maryse Fesseau (Depp)
Frédéric Tallet (Sies)

À l'attention du Conseil national de l'information statistique, commissions Emploi, qualification et revenus du travail et Services publics et services aux publics

Objet : Projet de suivi des élèves entrant en 6e en 2023 jusqu'à leur entrée dans la vie adulte

Le document présente le projet de suivi des élèves entrant en 6e en 2023 jusqu'à leur entrée dans la vie adulte, en vue de l'inter-commission Emploi, qualification et revenus du travail et Services publics et services aux publics du Cnis du 13 novembre 2025 sur « le parcours des jeunes du système éducatif au monde professionnel ».

1) Les dispositifs EVA 1995 et EVA 2007 fondés sur des enquêtes annuelles

1-1) Rappels sur le dispositif Entrée dans la vie adulte (EVA)

Porté par la Depp, le Sies et l'Insee, le dispositif Entrée dans la vie adulte (EVA) a consisté à prolonger le suivi des panels d'élèves entrant en 6e de la Depp au-delà de la fin de leur parcours dans l'enseignement secondaire, par des enquêtes annuelles jusqu'à l'âge de 27 ans environ.
Le dispositif informait ainsi sur les parcours d'études, l'insertion professionnelle et la situation résidentielle des jeunes et permettait d'éclairer la relation complexe entre les différentes transitions du début de la vie adulte (vie active, décohabitation, mise en couple, etc.).

Pour la cohorte des entrants en 6e en 1995, 17 800 individus ont été suivis dans la continuité du panel Depp entre mars 2005 et mars 2012 par la Depp puis l'Insee au fil de leur sortie des études. Environ 10 000 jeunes ont répondu à la dernière enquête en 2012. Pour la cohorte 2007, 35 000 jeunes ont été suivis de mars 2015 à mars 2023 par la Depp (durant leur cursus secondaire), le Sies (pour ceux en études supérieures) ou l'Insee (dans la vie active), l'Insee conduisant en outre deux enquêtes légères en 2013 et 2014 destinées à éviter une forte attrition sur les sortants précoces du système scolaire. Environ 19 000 jeunes ont répondu à la dernière enquête en 2023.

1-2) Décision de non-reconduction en l'état du dispositif d'enquêtes annuelles

La non-reconduction en l'état du dispositif pour une nouvelle cohorte d'entrants en 6e a été actée par les trois institutions partenaires lors du comité de pilotage EVA du 29 novembre 2022, dans un contexte marqué par l'incertitude sur le lancement d'un nouveau panel de 6e par la Depp, par l'arrêt des panels Bacheliers du Sies (dont les échantillons recoupaient largement ceux d'EVA) au profit de travaux consacrés à des cohortes exhaustives, et par l'émergence des dispositifs Inserjeunes (Depp-Dares) et Insersup (Sies), qui modifiaient le paysage des sources statistiques sur l'insertion des jeunes. Cette décision a ouvert une phase de bilan du dispositif EVA et de réflexion sur les utilisations et les apports spécifiques de cette source.

1-3) Bilan des apports spécifiques et des utilisations effectives d'EVA

Un premier travail de comparaison des sources et de bilan des travaux publiés ou en cours[1] mobilisant les données d'EVA a été conduit par le pôle Diplômes et spécialités de formation (DSF) et la division Emploi de l'Insee. Quatre thèmes ou angles d'attaque de la source ont été identifiés : la transition des études vers la vie active ; la transition du foyer familial vers l'autonomie résidentielle ; l'évolution des conditions de vie et des aspirations des jeunes au fil de leur avancée en âge ; les croisements thématiques et l'étude simultanée des différentes transitions vers l'âge adulte (fin des études et insertion professionnelle, accès à l'autonomie, mise en couple, parentalité, etc.).

Les principales exploitations identifiées étudient le parcours et les compétences scolaires et socio-comportementales comme déterminants de la poursuite d'études (Lemaire et al., 2007 ; Grobon, 2024), les déterminants de l'insertion professionnelle et le rendement des diplômes obtenus ou des filières traversées (Le Rhun et Monso, 2015 ; Herbaut, Barone et Vallet, 2022), le lien entre performances scolaires, compétences et trajectoires professionnelles ultérieures (Olympio et Di Paola, 2018 ; Murat, 2024 ; Fajeau et al., 2025) ou encore les situations de NEET (Vuillier-Devillers et al., 2023). Sont aussi abordés les liens entre parcours de décohabitation, ressources économiques et profils sociodémographiques (Despalins et Saint Pol, 2012), la diversité des situations d'accès à l'autonomie (Faure et Ledantec, 2017), parfois en combinant aspects objectifs et subjectifs (Zegnani et al., 2021) ou en confrontant accès à l'emploi et accès au logement autonome (Rinallo et al., 2025).

Ainsi, il apparaît que la source dispose de certains avantages comparatifs par rapport à d'autres sources existantes :
- son échantillon large (35 000 élèves en 6e) permettant d'étudier des sous-populations marquées par un événement particulier ;
- son suivi sur très longue période de la 6e jusqu'à leur 26-27 ans ;
- les enrichissements possibles avec le panel Depp et ses enquêtes associées très riches pour décrire l'environnement familial et scolaire et la situation des jeunes en début de scolarité (parcours scolaire antérieur, résultats au diplôme national du brevet (DNB) et au baccalauréat, niveau scolaire via les évaluations nationales, déroulement de l'orientation en fin de 3e, mesure des acquis conatifs, origine sociale, environnement familial à l'adolescence, implication des parents dans la scolarité, orientation envisagée, etc.) ;
- les informations issues des panels Bacheliers du Sies (souhaits sur l'avenir professionnel, difficultés de conciliation études-emploi, difficultés dans les études) ;
- la richesse de l'information longitudinale sur le parcours d'études secondaires et supérieures (dont quelques apports spécifiques comme l'observation longitudinale du cumul emploi-études) ;
- son mode de collecte non rétrospectif (donc non affecté par des biais de mémoire) ;
- la présence d'informations subjectives (raisons d'arrêt des études, optimisme sur l'avenir avec une dimension longitudinale), qui peuvent être mises en regard des informations objectives ;
- son caractère multi-thématique permettant divers croisements, et notamment d'étudier les mêmes parcours de vie en parallèle sous plusieurs angles ;
- les possibilités liées à l'observation d'une cohorte très proche d'une cohorte d'âge ;
- un potentiel de comparaison temporelle entre différents panels d'entrants en 6e.

En contrepartie, la source a pu pâtir de sa complexité de construction (plusieurs collecteurs, un questionnaire de tronc commun et des enrichissements) et d'utilisation (par exemple, la nuance entre collecteur des données et situation effective du jeune pour une même année ou l'absence d'individus certaines années complexifiant le champ et les pondérations à utiliser). Ainsi, le coût de production du dispositif peut paraître élevé relativement à son utilisation effective (pour 1995 : une douzaine d'exploitations repérées ; pour 2007 : 5 diffusées à ce jour, et une dizaine en projet).
Par ailleurs, les défauts du dispositif EVA (certains parcours tronqués au début ou à la fin malgré le suivi sur longue période, la maille annuelle des informations collectées et l'attrition inhérente à ce type

1 Il faut noter qu'un groupe d'exploitation EVA a été constitué dès 2022 et qu'un FPR provisoire (ne couvrant pas les deux dernières années) a été diffusé à ses membres puis sur Quetelet-Progedo en 2023. Cependant, la diffusion effective du FPR « complet » d'EVA 2007 (couvrant la totalité de la période observée) sur Quetelet-Progedo n'est intervenue qu'en mars 2025, ce qui empêche quasiment de trouver à cette date des études déjà publiées, à l'exception de celles réalisées par les producteurs.

de source) ont pu également constituer un frein à son utilisation. On peut noter qu'un appariement ponctuel d'EVA 2007 avec des fichiers administratifs sur l'emploi (BTS, BNS) est en projet à l'Insee, afin de compléter le dispositif par des informations sur l'insertion à une date relativement éloignée (autour du millésime 2030).

2) Le projet d'un nouveau dispositif « post-EVA »

En 2025, de nouveaux éléments de contexte représentent une opportunité pour construire un dispositif proche d'EVA mais plus parcimonieux :
- un nouveau panel de 6e est lancé par la Depp (ceux rentrés en 2023) : cet investissement justifie à lui seul de s'interroger sur un prolongement possible pour compléter les trajectoires du secondaire par celles dans le supérieur et sur le marché du travail ;
- de nouvelles possibilités d'appariement se concrétisent : reconstruction des trajectoires d'études grâce aux travaux sur l'INE menés par la Depp et le Sies (projets Cohorte), appariements BTS-BNS-Pasrau entrepris par l'Insee pour le projet Trajeec (nouveau dispositif succédant à l'enquête FQP adossé à l'EEC), appariements facilités par l'utilisation du CSNS, avancées du projet Résil permettant d'avoir un référentiel annuel.

2-1) Point de départ : le panel des 6e 2023 et ses enrichissements

Le projet de nouveau dispositif se place dans la continuité du panel des entrants en 6e en 2023, tel que présenté en commission Services publics et services aux publics du Cnis le 20 mars 2025[2].
La taille de l'échantillon sera proche de 35 000 élèves, ce qui représente environ 5 % de la population du champ (les élèves entrés en 6e en France en 2023, y compris instructions en famille). L'échantillonnage comprendra 3 degrés : collège, puis classe, puis élèves. Seront surreprésentés les élèves scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire renforcée (REP+), les élèves qui disposent d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS) et les élèves en Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

Les élèves seront observés par la Depp de la 6e à la fin de leur scolarité secondaire (soit 2029-2030 pour ceux dits « à l'heure ») via plusieurs sources d'information. D'une part les parcours scolaires seront issus des systèmes d'information SYSCA et SIFA, complétés si besoin par une interrogation des établissements.
D'autre part deux enquêtes multimodes (internet, papier, téléphone) auprès des familles seront organisées au cours de l'année de 3e (soit 2026-2027) puis de l'année de Terminale pour recueillir des informations sur le milieu familial et social de l'élève et sur les aspirations et représentations des parents en termes d'orientation. Ces enquêtes s'inscriront très largement dans la lignée de celles du panel 2007, abordant :
- le parcours scolaire des élèves avant d'arriver au collège ;
- le milieu d'origine : composition familiale, diplôme et situation des parents par rapport à l'emploi, PCS des parents, situation financière, origine migratoire, pratiques culturelles, caractéristiques du milieu familial, degré d'implication des parents dans la scolarité, aide aux devoirs, échanges avec les professeurs, souhaits de poursuite d'étude, perception de la place de l'école et du niveau scolaire.
S'y ajouteront des éléments sur l'état de santé de l'élève, les aménagements scolaires pour les élèves en situation de handicap (tels que perçus par les familles) et la perception des familles sur certaines thématiques permettant d'analyser l'influence des stéréotypes (genre, origine sociale, origine géographique…).
Deux enquêtes par internet auprès des élèves (en 3e et Terminale également) mesureront :
- leurs acquis conatifs (estime de soi, motivation, bien être, satisfaction au collège et dans la vie) ;
- la perception par les élèves de l'enseignement reçu au collège et au lycée et de leur niveau scolaire ;
- leurs projets d'orientation après la troisième et leurs aspirations en termes de diplôme et de métier ;
- leurs activités en dehors du collège : travail scolaire et loisirs (activités culturelles, usage des écrans, activités sportives, lecture…) ;
- le contexte personnel et psychosocial.

2 https://www.cnis.fr/evenements/services-publics-et-services-aux-publics-2025-1re-reunion/

L'ensemble sera complété par des informations sur le déroulement de l'orientation en fin de troisième et de seconde (Siècle-Orientation), sur les résultats aux examens (Cyclade), et sur l'orientation vers le supérieur (Parcoursup). Les acquis cognitifs seront remontés *via* les résultats aux évaluations nationales (en 6e, 4e et Seconde). Le dispositif sera également enrichi par des données relatives aux établissements fréquentés produites par la Depp.

2-2) Un suivi dans les études supérieures en France obtenu par appariement

Le suivi des élèves dans l'enseignement supérieur en France pourrait être assuré par un appariement annuel avec les bases SISE du Sies (pour les inscriptions et les diplômes obtenus), réalisable dans le système d'information de la sphère éducative *via* l'identifiant INE. Pour pallier les défauts de couverture des bases SISE sur le champ des formations paramédicales et sociales, une utilisation de Parcoursup et de données de la Drees (enquête Élèves ou dispositifs appelés à les compléter) est envisagée[3].
Le suivi débuterait après la fin de la scolarité secondaire (à partir de 2030-2031) et se poursuivrait jusqu'à l'année universitaire 2042-2043, fin prévue de la période observée, où les jeunes auront atteint l'âge approximatif de 30 ans[4].
Pour repérer les reprises d'études dans des formations de niveau secondaire ou supérieur court, un appariement annuel avec les données Depp est également envisagé[5].

2-3) Un suivi dans la vie active en France *via* les sources administratives

Le suivi hors des études des jeunes résidant en France pourrait également être obtenu par appariement annuel avec des sources administratives. Les postes salariés occupés au cours de l'année seraient identifiés *via* les bases Tous salariés (BTS). L'emploi non salarié serait repéré *via* les bases Non-salariés[6] (BNS). Le chômage indemnisé et la perception d'autres revenus que les revenus d'activité (prestations sociales, allocations, etc.) pourraient être connus *via* le fichier Pasrau. La présence de certains revenus (comme les formations rémunérées par exemple) et son utilisation restent à instruire. Les appariements peuvent être réalisés *via* le Code statistique non signifiant (CSNS). Un appariement sur le fichier des inscriptions à France Travail pourrait aussi être envisagé pour compléter le suivi hors de l'emploi. Elles fourniraient des indications permettant de supposer leur statut d'activité (entre chômage et inactivité), sans certitude toutefois, ne serait-ce que parce que de nombreux jeunes chômeurs ne sont pas inscrits à France Travail et que l'inscription à France Travail ne suffit pas en soi pour déterminer s'il y a recherche effective et disponibilité.

Ces travaux d'appariement mais également de construction de trajectoires (construction des tables et des variables de ce dispositif, utilisations des informations pour inférer un statut d'activité, etc.) pourraient très largement bénéficier des instructions prévues dans le cadre du dispositif Trajeec (appariement de l'enquête Emploi avec ces mêmes données administratives pour reconstruire des trajectoires) visant à remplacer l'enquête FQP[7].

---

3 Sont absentes de SISE l'ensemble des formations paramédicales et sociales dites « non universitarisées » et environ 20 % de celles dites « universitarisées » comme les instituts de formation en soins infirmiers.

4 À cet âge le taux de scolarisation est inférieur à 4 % (Bilan Formation-emploi, fiche 1.1).

5 L'appariement concernerait le champ SYSCA et SIFA. Il n'existe pas de données individuelles pour les Greta.

6 On peut noter que, comparé à EVA 2007, le nouveau dispositif bénéficie de trajectoires d'emploi plus précises car issues des sources administratives : la maille temporelle est plus fine pour l'emploi salarié et les rémunérations ne sont pas déclaratives.

7 La mutualisation avec Trajeec porterait sur l'expertise des variables de ces sources et sur les chaînes de production : appariement des individus issus du panel Depp 2023 avec des données administratives selon le même processus que ce qui aura été fait pour apparier des individus de l'enquête Emploi. Le dispositif Trajeec a été présenté dans le cadre du non-renouvellement de l'enquête FQP lors de la commission Emploi, qualification et revenus du travail du 28 mai 2024).

2-4) Le référentiel Résil pour expliciter les défauts de couverture des appariements

L'univers de référence produit par l'Insee dans le cadre du programme Résil serait utilisé pour préciser les défauts de couverture des appariements exposés ci-dessus. Le référentiel permet en effet de distinguer les personnes résidant en France, il signalerait donc les cas où l'absence de repérage est due à un départ à l'étranger et ceux où cette absence est liée aux limites des sources ou à des situations atypiques (inactivité sans perception d'aucun revenu, problème d'appariement dû à une mauvaise qualité du CSNS[8]).

2-5) Les enquêtes IP du Sies pour repérer les diplômés du supérieur partis à l'étranger

Les enquêtes annuelles d'insertion professionnelles (IP) du Sies, recentrées sur le champ des diplômés du supérieur n'occupant pas d'emploi en France (au sens de la source Insersup)[9], permettraient de repérer une partie des jeunes en emploi ou en poursuite d'étude à l'étranger. Ces enquêtes seront exhaustives sur leur champ (diplômés du supérieur dont le diplôme a été délivré en France).

2-6) L'option d'une enquête légère et pluriannuelle pour compléter les défauts de couverture et préciser les situations indéterminées

La combinaison de sources décrite ci-dessus permettrait de construire, pour une année donnée, le statut d'activité de chaque jeune vivant en France, avec toutefois des limites de champ et des limites dans les informations détenues : dans certains cas, la situation reste supposée sur la base d'informations annexes voire indéterminée, malgré le repérage dans au moins une source administrative.
Du point de vue du champ, les défauts concerneraient essentiellement les jeunes à l'étranger qui n'ont pas été précédemment diplômés du supérieur en France.
Du point de vue des informations détenues, l'incertitude entoure la situation de certains jeunes à la frontière entre chômage et inactivité (l'inscription à France Travail et les allocations chômage ne permettant que de supposer ce statut d'activité) ou, parmi les inactifs, à la frontière entre NEET et non-NEET (certains jeunes peuvent être en formation, en particulier non formelle, sans que cela soit repérable, notamment si la formation n'est pas indemnisée)[10]. Le cas spécifique des travailleurs transfrontaliers est aussi à considérer.

En conséquence, une enquête ad hoc légère est envisagée sur un champ complémentaire à celui des enquêtes IP du Sies. La collecte serait multimode (internet + téléphone) et réalisée par l'Insee. L'enquête serait environ quinquennale : la première enquête aurait lieu en 2030 ou 2031[11] et celle-ci serait ensuite répétée deux fois sur la période du dispositif. L'enquête permettrait principalement de compléter le champ avec un statut d'activité pour les jeunes pour lesquels les sources administratives n'apportent pas de réponses claires, ou autrement dit, de valider les hypothèses faites sur le statut d'activité supposé au regard des informations annuelles qui seront collectées dans les sources administratives. En fonction du calendrier et des variables à construire dans le dispositif, le questionnement pourrait être rétrospectif sur quelques années.

Les informations de contact proviendraient de différentes sources (Résil, SISE). Un dispositif de personne relais pourrait être instruit juridiquement et construit à partir des informations du panel Depp, afin que le protocole d'enquête puisse prévoir de contacter les parents en cas d'absence de coordonnées pour le jeune lui-même. Ce dispositif permettrait de prévenir l'attrition.[12]

---

8 Au vu d'une expérimentation conduite sur le panel 2007, les CSNS calculés à partir des traits d'identité issus de la sphère éducative sont toutefois de très bonne qualité.

9 La refonte des enquêtes IP doit aboutir en 2027.

10 Sur ce point, il s'agira d'arbitrer sur l'éventualité d'adopter une définition stricte des NEET, tenant compte du suivi d'une formation non formelle, ou une définition moins stricte, en fonction de la capacité à réaliser cet objectif avec les moyens disponibles.

11 Il s'agit de préciser la date la plus opportune en fonction du risque d'attrition des sortants précoces du système scolaire (qui peut survenir dès 2028), du délai d'accès aux différentes sources administratives et du temps nécessaire à l'organisation de l'enquête.

En 2030, lors de la première enquête, les jeunes auraient environ 18 ans, ce qui implique un nombre relativement faible de chômeurs ou d'inactifs hors études, et des départs vers l'étranger encore rares : sur la base d'une population initiale de 35 000 individus, l'échantillon serait composé d'environ 5 000 jeunes, dont 4 000 au chômage ou inactifs en France et 1 000 à l'étranger. Lors de la dernière enquête prévue en 2038 ou 2040 (entre 26 et 28 ans), on estime que l'échantillon serait composé d'environ 6 000 chômeurs ou inactifs hors études en France et de 2 000 personnes à l'étranger.
Le temps de passation serait de l'ordre de 7 minutes.

2-7) L'option d'une enquête multidimensionnelle auprès des jeunes

Un inconvénient du dispositif par rapport au dispositif EVA est la perte des perceptions subjectives qui ne peuvent être mesurées que par enquêtes. D'autres dimensions d'EVA non directement liées au thème de l'insertion professionnelle, et non couvertes par d'autres sources, seraient également absentes (autonomie résidentielle et financière, mise en couple et parentalité).
Pour apporter ces compléments, une enquête, qui serait réalisée par l'Insee, est envisagée auprès de l'ensemble des jeunes du panel Depp. En miroir des enquêtes initiales auprès des élèves organisées en 3e et en Terminale, l'enquête donnerait des informations sur d'autres aspects de leur parcours (parcours de décohabitation et d'accès à l'autonomie, situation familiale notamment), ainsi que sur l'opinion des jeunes sur leur parcours (difficultés rencontrées, aides reçues, raison d'arrêt des études, etc.). Ces informations complémentaires donneraient des clés de compréhension des événements du parcours : connaissance des motifs de certaines décisions, repérage de situations de vulnérabilité particulières, mise en évidence des interconnexions entre le parcours d'insertion et d'autres dimensions du passage à l'âge adulte.
Plusieurs options temporelles sont envisagées pour l'enquête. Celle-ci pourrait avoir lieu vers 2037, soit autour de 25 ans, âge d'ouverture des droits sociaux (RSA notamment), ou à la fin de la période observée, autour de 2042, soit vers l'âge de 30 ans, après la fin de la période d'insertion professionnelle pour la quasi-totalité du panel[13].
Le temps de passation serait de l'ordre de 20-30 minutes.

2-9) Avantages comparatifs et apports spécifiques du nouveau dispositif dans le paysage des sources

Le paysage des sources disponibles sur la thématique de la transition des études vers la vie professionnelle est large et a fortement évolué ces dernières années, avec notamment l'apparition de dispositifs issus de données administratives comme Inserjeunes et Insersup. Dans ce paysage, le dispositif adossé au panel Depp présente, à plusieurs titres, un intérêt spécifique comparativement aux autres.
D'abord, il permet de mettre en relation la richesse des informations détenues par le panel Depp sur le parcours scolaire et son contexte (résultats scolaires, aspirations des jeunes et des parents, déroulement de l'orientation, environnement socio-culturel, activités extra-scolaires, acquis conatifs, etc.) avec des trajectoires de longue période, couvrant les études supérieures et la phase d'insertion professionnelle. Cette diversité de facteurs explicatifs potentiels, dont aucune autre source ne dispose, permet d'alimenter de nombreuses études sur les inégalités scolaires, les déterminants de longueur des études supérieures et de leur réussite, ou encore ceux de la qualité du parcours d'insertion.
Ensuite, du fait de sa construction sur une cohorte d'entrants en 6e (donc très proche d'une cohorte d'âge tout entière), de son double caractère longitudinal avant et après la fin des études et de sa fenêtre d'observation très longue (20 ans en associant le panel Depp)[14], le dispositif présente des possibilités d'exploitations différentes de celles des sources construites sur des promotions de sortants

12 Les données de contacts étant conservées 12 ans dans le cadre du panel Depp, les garder plus longtemps nécessiterait de les récupérer au départ et de les déclarer dans le dispositif en tant que coordonnées relais pour une durée prédéfinie.

13 L'organisation de cette enquête à une date relativement avancée dans les parcours représenterait un compromis entre biais de mémoire et richesse de l'information. Pour limiter le risque de biais de mémoire, il ne s'agirait pas de solliciter une information détaillée sur la base de calendriers rétrospectifs précis, mais plutôt de dater des événements (1re décohabitation, retours éventuels chez les parents).

14 On peut noter que, comparé à EVA 2007, le nouveau dispositif bénéficierait d'une fenêtre d'observation nettement élargie, rendue possible par le moindre coût des appariements par rapport aux enquêtes annuelles.

du système scolaire une année donnée (enquête Génération, Inserjeunes, Insersup). Si ces dernières sont mieux à même d'apprécier la rapidité de l'insertion professionnelle dans une conjoncture donnée identique pour tous, les cohortes d'entrants semblent plus adaptées aux approches par les parcours (*life course analysis* ou *event-history analysis*) : analyses de la diversité des séquences individuelles de transition des études vers la vie active, analyses de la survenue d'un événement au cours de la trajectoire, ou construction de parcours-types par des méthodes de classification (Robette, 2011). Dans cette perspective, le dispositif couvre aussi des besoins encore non satisfaits par aucune source, en permettant de construire des indicateurs tels que l'âge du 1er emploi ou l'âge du 1er CDI.

Enfin, dans l'hypothèse d'une enquête finale enrichissant la connaissance du parcours sur d'autres dimensions du passage à l'âge adulte (accès à l'autonomie résidentielle notamment) ou *via* l'apport d'éléments subjectifs rétrospectifs, s'ajouteraient les avantages liés à la mobilisation d'autres facteurs explicatifs et à des croisements plus larges. La thématique des influences réciproques du parcours résidentiel (mobilités géographiques, décohabitation, accès à l'autonomie) et du parcours d'études et d'insertion pourrait par exemple être éclairée. Ce serait la seule source qui mette en regard les projets, les aspirations et les motivations des individus et de leurs parents d'une part, et leur réalisation d'autre part, en les contextualisant par des faits de vie.